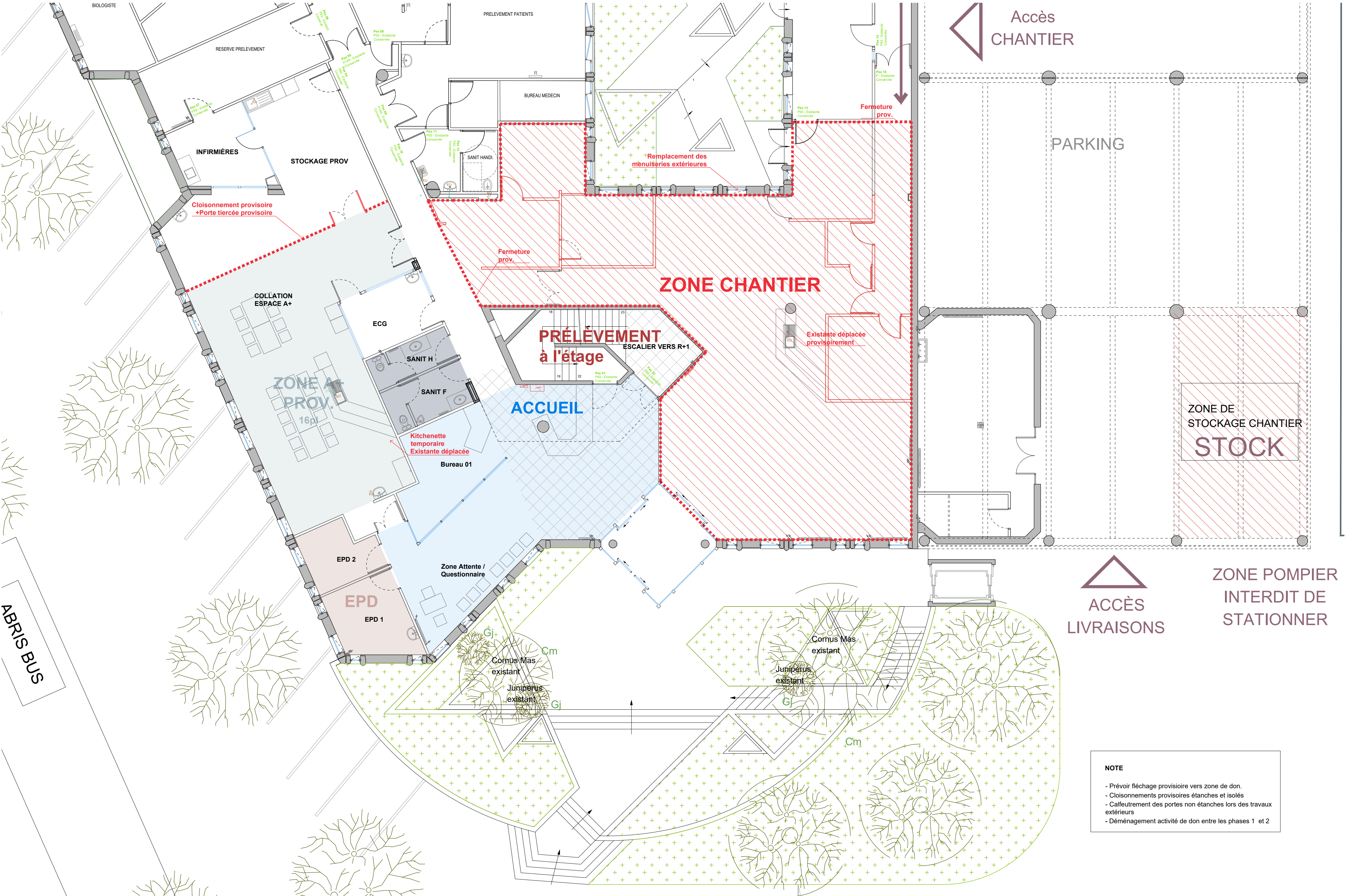




NOTE

- Prévoir fléchage provisoire vers zone de don.
- Cloisonnements provisoires étanches et isolés
- Calfeutrement des portes non étanches lors des travaux extérieurs
- Déménagement activité de don entre les phases 1 et 2